



ALTERNATIVE Police

47-49 avenue Simon BOLIVAR 75019 PARIS

☎ : 01.80.49.66.87 - ✉ : secretariat@alternativepn.fr

www.alternativepn.fr

Paris, le 11 mai 2021

Communiqué

de presse

Protéger les policiers et réaffirmer l'autorité de l'Etat Une avancée significative mais pas une fin en soi.

Les annonces faites par le premier ministre hier soir lors de la réunion à laquelle participait la CFDT vont dans le bon sens et sont une reconnaissance et un soutien réaffirmés aux policiers et aux forces de sécurité en général.

Alternative police relève que le gouvernement a pleinement conscience de la situation et des difficultés pour lesquelles il doit apporter des réponses fermes et concrètes afin de restaurer l'autorité partout où l'état de droit n'est plus respecté ni appliqué

Alternative Police attend donc la mise en œuvre pratique des annonces notamment à l'occasion de la table ronde du 27 mai du Beauvau de la sécurité

Cependant, pour Alternative Police ce n'est pas un total satisfecit.

Les mesures du gouvernement renforcent la protection des policiers mais ne règlent que les conséquences et non les causes des maux. Ces causes sont l'abandon de certains territoires qui ne se regagneront pas par la seule action de la police.

S'il faut faire une grande cause nationale de soutien aux forces de sécurité, il faut aussi impulser un grand plan de reconquête des quartiers par une politique interministérielle sociale, économique et de la ville pour installer durablement la sécurité.

Il faut également investir massivement ces quartiers par de la présence policière où la loi des trafics en tout genre, de la délinquance et de la criminalité, règne afin de les démanteler une bonne fois pour toute.

Enfin, **Alternative Police rappelle que les lois sanctionnent déjà durement.** Rien ne sert d'en créer d'autres si celles existantes ne sont pas déjà appliquées.

Alternative Police espère que la justice, et plus particulièrement les magistrats, les appliquera et sanctionnera fermement ceux qui s'en prennent aux représentants de l'Etat toute profession confondue

En effet, il ne faut pas perdre de vue que les propositions gouvernementales sont des peines possibles à réaliser et qu'aucune mesure de peine minimum n'est proposée et pour cause : la peine reste individualisée et à l'appréciation des magistrats, c'est le principe même du droit pénal français.

Aux grands maux les grands remèdes. Une étape importante a été franchie mais encore insuffisante. Il faut aller encore plus loin pour que force reste à la loi.

L'intersyndicale maintient donc la pression en appelant massivement à manifester le 19 mai à l'occasion d'une marche citoyenne